

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 13 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, le treize Avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRUNET Joël, Maire

PRESENTS: BRUNET Joël, LUCCHINI Michel, JUILLARD Evelyne, THIBAUD Jean-Pierre, CHOLLET Collette, AUBRY Claude, BUFFARD Franck, DUBRUC Yves, COMPAGNON Sylvaine, GAUDET Rolande, LAZARE Sébastien, LHOTE Annick, RICHER Jean-François, TARPIN-LYONNET Astrid, VINCONNEAU Eric ;

Absents qui ont donné pouvoir : BREVET Jean-Michel à AUBRY Claude MOUSSET Farida à BUFFARD Franck, VIERA Laëtitia à LUCCHINI Michel, YNNA Lydia à THIBAUD Jean-Pierre.

Date de la convocation : 6 Avril 2016

A été nommé secrétaire de séance : Mme TARPIN-LYONNET Astrid

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, le conseil municipal a délibéré sur les points suivants :

COMPTE DE GESTION 2015

Afin d'arrêter l'exercice 2015, il est nécessaire de statuer sur les comptes de gestion desdits exercices, établis par Mr le Trésorier d'AMBERIEU EN BUGÉY, Comptable de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE PAR 19 VOIX POUR, les comptes de gestion 2015,

BUDGET COMMUNAL
BUDGET ANNEXE EAU
BUDGET ANNEXE LOCATION BATIMENT INDUSTRIEL
BUDGET ANNEXESALLE POLYVALENTE

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Dressés par M. BRUNET Joël, et présentés par Mr THIBAUD Jean-Pierre

M. BRUNET Joël n'ayant pas pris part au vote, est sorti de la salle

APPROUVE par 18 VOIX POUR, les comptes administratifs 2015, qui font apparaître les résultats suivants :

BUDGET COMMUNE

+ 504 367,76 € pour la section de fonctionnement
- 256 991,54 € pour la section d'investissement

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

+ 21 279,37€ pour la section de fonctionnement
+ 70 59736€ pour la section d'investissement

BUDGET ANNEXE LOCATION BATIMENT INDUSTRIEL

+ 166 554,01€ pour la section de fonctionnement
- 37 065,66€ pour la section d'investissement

BUDGET ANNEXE SALLE POLYVALENTE

+ 1 567,55€ pour la section de fonctionnement
- 20 247,98€ pour la section d'investissement

AFFECTATION DES RESULTATS

BUDGET COMMUNE

DECIDE, par 19 VOIX, d'affecter sur le budget 2015, le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation en réserve, compte 1068	329 519,46€
Excédent de fonctionnement, compte 002	174 848,30€

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

DECIDE, par 19 VOIX POUR, d'affecter sur le budget 2015, le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent de fonctionnement compte 002	21 279,37€
---------------------------------------	-------------------

BUDGET ANNEXE LOCATION BATIMENT INDUSTRIEL

DECIDE, par 19 VOIX POUR ,d'affecter sur le budget 2015, le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation en réserve compte 1068	41 310,66€
Excédent de fonctionnement, compte 002	125 243,35€

BUDGET ANNEXE SALLE POLYVALENTE

DECIDE, par 19 VOIX POUR, d'affecter sur le budget 2015, le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation en réserve, compte 1068	1 567,55€
-------------------------------------	------------------

TAUX IMPOSITION DES TROIS TAXES 2016

Après exposé des motifs qui pourraient conduire la commission « FINANCES » a proposé une augmentation des impôts locaux, et après débat, le conseil municipal :

DECIDE par 19 VOIX POUR, de ne pas augmenter le taux d'imposition pour l'année 2016.

	AN N-1	AN 2015	BASES	PRODUIT ATTENDU
TH	12,14	12,14	1997000	242436
TF	14,24	14,24	2255000	321112
TFNB	36,67	36,67	36300	13311

TOTAL PRODUIT ATTENDU = 576 859€

BUDGETS PRIMITIFS 2016

Après avoir entendu la déclaration de politique budgétaire de M. THIBAUD Jean-Pierre pour l'année 2016, et notamment la proposition de poursuivre le développement des infrastructures communales.

Après avoir pris connaissance des orientations budgétaires de tous les budgets confondus, et en particulier, les investissements.

Après avoir constaté l'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement de tous les budgets,

Sur proposition, le conseil municipal, par 19 VOIX POUR ,

ADOpte les budgets primitifs 2016 : Principal et ses annexes : Eau, Location Bâtiment Industriel , Salle Polyvalente, en équilibre, comme suit :

BUDGETS	Fonctionnement Dépenses Recettes	Investissement Dépenses Recettes
Commune	1674238,3	1617714,13
Eau.	234512,37	201846,73
Location Bâtiment Industriel	222949,35	88876,66Dépenses 245893,01/Recettes
Salle Polyvalente	34640,23	25097,98

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE DU HAMEAU DE CORMOZ

La ville de CHATEAU GAILLARD poursuit son programme de réhabilitation et d'aménagement de voirie et réseaux divers au titre duquel les voies départementales occupent une place importante dans la mesure où elles supportent un trafic important . Au delà de la réhabilitation le programme vise en particulier les aspects sécuritaires, l'accessibilité et la qualité urbaine au Hameau de Cormoz.

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a donc été engagée afin de faire évaluer le coût estimatif de cet aménagement qui s'élève à

TRANCHE FERME 437 000€HT

Du carrefour de cormoz+ rue de la Croix jusqu'à la rue du Stade + rue du Stade

TRANCHE CONDITIONNELLE 1 122 000€H

Route de Cormoz

TRANCHE CONDITIONNELLE 2 112000€HT

Rue des Abeilles

TRANCHE CONDITIONNELLE 3 147 000€HT

Rue du Seymard, du croisement rue de la Planche jusqu'au carrefour

SOIT UN TOTAL DE 810 000€HT

Une consultation à également été lancée pour le choix d'un maître d'oeuvre dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

Trois bureaux d'études destinataires du dossier ont répondu dans les délais fixés et, après analyse des offres, la proposition du bureau d'études INFRA TECH arrivant en 1ère place avec une note de 94,5/100, a été retenue pour un montant de 30 632,46€HT, soit 36 758,95€TTC.

Il est donc proposé à l'assemblée de valider cette opération, d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et solliciter les subventions susceptibles d'être allouées au titre de la DETR, de la DT et du Fonds de concours de la CCPA .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 19 VOIX POUR

- APPROUVE les travaux d'aménagement cités ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution du marché de travaux de voirie, d'accessibilité, et réseaux divers (VRD) dans le cadre de l'aménagement du Hameau de Cormoz.
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions susceptibles d'être allouées au titre de la DETR, de la DT et du Fonds de concours de la CCPA.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE DU HAMEAU DE CORMOZ – Amélioration esthétique des réseaux/Plans de financement du SIEA

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, pour permettre l'enfouissement des réseaux du Hameau de CORMOZ (Tranche Ferme), il est nécessaire de valider au préalable la liaison avec les travaux d'aménagement de voirie et d'accessibilité.

La Commune prendra à sa charge une participation communale de 65% pour la partie « électrique » et 90% pour la partie « Télécom ».

Le plan de financement prévisionnel de réalisation de mise en souterrain du réseau basse tension « Hameau de Cormoz » (tranche ferme) est le suivant :

Montant des travaux projetés TTC	380 000€
Dépenses prises en charge par le SIEA	69 667€
Récupération TVA	63 333€
Participation Commune 65% du TTC	247 000€

Le plan de financement de mis en souterrain du réseau Télécommunication « Hameau de Cormoz » (tranche ferme) est le suivant :

Montant des travaux restant à la charge de la Collectivité TTC	61 000€
Subvention du SIEA	6 100€
Participation de la Commune 90% du TTC	54 900€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 19 VOIX POUR

- VALIDE ces opérations
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les plans de financement présentés.

AMELIORATION DES PERFORMANCES DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET REDUCTION DES FUITES

DEMANDE DE SUBVENTION /AGENCE DE L'EAU

Monsieur le Maire explique que les travaux d'Amélioration des performances du réseau de distribution d'eau potable et réduction des fuites sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Départemental et l'Agence de l'eau, il convient :

- De valider la totalité de l'opération (descriptif technique, lieu d'implantation des ouvrages, périmètre de l'étude...),
- De valider le montant HT **80 869,49€** de l'opération, et les modalités financières de cette dernière,
- De valider l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération, De solliciter les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de cette opération,
- D'autoriser, pour cette opération d'Amélioration des performances du réseau de distribution d'eau potable et réduction des fuites", le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence pour le compte de la commune de CHATEAU GAILLARD et à lui reverser,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 19 VOIX POUR

- VALIDE la totalité de l'opération

TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le projet consiste à mettre aux normes d'accessibilité l'accès des bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite (PMR) . Un diagnostic pour les travaux à réaliser sur la commune de CHATEAU GAILLARD a été effectué , de ce fait une demande de subvention peut être déposée au titre de la DETR (état) et de la DT (Conseil Départemental).

Sachant que, pour des raisons financières, tous les travaux recensés ne pourront pas être réalisés dans leur intégralité et qu'il conviendra de prévoir plusieurs tranches.

Proposition :

Après rappel de la teneur des fiches techniques établies par COSINUS INGENIERIE, il est proposé que les travaux dont le détail suit soient retenus pour un montant total de 211 264€HT.

-Bâtiment principal – Ecole Primaire	28 360.00€HT
-Ecole primaire 3 classes	48 324.00€HT
-Ecole maternelle	21 900.00€HT
-Bungalows garderie	5 450.00€HT
-Salle polyvalente	26 500.00€HT
-Bungalow chasse	6 520.00€HT
-Bungalow tennis	14 050.00€HT
-Boulangerie	50.00€HT
-Salon de coiffure	750.00€HT
-Mairie	16 630.00€HT
-Eglise	12 850.00€HT
-Local des boules	29 880.00€HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 19 VOIX POUR

- DONNE son accord afin que soit déposée une demande de subvention la plus large possible dans le cadre de la DETR et la DT au titre des travaux d'aménagement des bâtiments communaux pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite tels que présentés.

DESIGNATION DELEGUE SUPPLEANT au Syndicat Intercommunal d'énergie et de e- communication de l'Ain (SIEA)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 19 VOIX POUR

- **NOMME Eric VINCONNEAU, Délégué suppléant au SIEA** pour siéger au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie et de Communication de l'Ain.

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 23h00

FAIT A CHÂTEAU-GAILLARD, le 15 Avril 2016.

**Le Maire,
Joël BRUNET**